

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 avril 2022**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

**N° 16**

**Contrat d'affermage pour la gestion du service de l'assainissement collectif de la  
périphérie de Quimper - Avenant n°10**

**Passation d'un avenant n°10 au contrat d'affermage pour la prise en compte de  
nouveaux équipements avec une hausse de la part proportionnelle (0,3216 € HT/m<sup>3</sup> à  
0,3269 € HT/m<sup>3</sup>).**

Quimper Bretagne Occidentale a passé un contrat d'affermage avec la société SAUR pour l'exploitation du service d'assainissement collectif des communes périphériques de l'ex Quimper Communauté.

Un nouveau poste de relèvement a été mis en service et intègre le périmètre de la délégation (poste de relevage de Kervoelig à Pluguffan) et un second est supprimé (poste de relèvement de Kervenouel), ce qui engendre des charges différentes pour l'exploitant. La part proportionnelle passe de 0,3216 € HT/m<sup>3</sup> (part fixé par l'avenant 08) à 0,3269 € HT/m<sup>3</sup>. Une part proportionnelle au tonnage apporté est intégrée à 11,71 euros HT/Tonne. La part fixe reste inchangée.

L'ensemble de ces dispositions est repris dans l'avenant.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°10.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 04/05/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/05/2022  
(accusé de réception du 03/05/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*